PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ÉPANDAGE

Campagne :..... / .....

Parcelle	Volume estimé (m3)	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	Période prévue pour l'épandage												

Rappel : Si l'épandage est réalisé sur des terres n'appartenant pas à l'exploitant, ce programme prévisionnel annuel d'épandage doit être établi, en accord avec les exploitants agricoles prêteurs de terres, au plus tard un mois avant le début des opérations concernées.

Le programme prévisionnel d'épandage est à transmettre au service de la DDT en charge de la Police de l'eau avant le début des épandages.